

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 mars 2023

#### à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2023	<b>Le quorum étant atteint :</b>
<b>Président de séance :</b> M. Eric LE DISSÈS, Maire	Conseillers en exercice : 39
<b>Secrétaire de séance :</b> M. Grégory PANAGOUDIS	Présents : 26 Représentés : 12 Absents : 1
Délibération publiée le :	<b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire,</b>
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	<b>après débats contradictoires :</b>
Accusé de réception en Sous-Préfecture n° :	Suffrages exprimés : 38
	Votes pour : 34 Abstentions : 0
	Votes contre : 4
	M. Irlès, M. Aleo, Mme Lovera,
	M. Martinez
	Non participations : 0

**Présents :** LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BLOQUEL Jean-Marc, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, GRASSINI Joseph, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, ESCOLLE Laurent, PENNICA Christelle, IRLÈS André, ALEO Adrien, MARTINEZ Jean

**Pouvoirs :** BRIÈRE Isabelle à TERRIER Gérard, FLORENTINO Manuel à ARGENTI Céline, LO IACONO Michel à CANTO Bernard, AUFFRET Yves à CAMISULI Antoine, POMMIER Jocelyne à MIGLIORE Eric, CATONI Monique à BLOQUEL Jean-Marc, FODERA Bina à VINCENTELLI Michel, SANCHEZ Anthony à GRASSINI Joseph, PRUVOST Amandine à MICOTTI Sophie, ARAKÉLIAN Rémy à ROS Marie-Rose, LOVERA Magali à ALEO Adrien, CHARVOT-ISONARD Jeanine à PENNICA Christelle

**Absents :** GARGANI Marie Claude

<b>N°23032712</b>	<b>Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2022</b>
-------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-5 ;  
Vu les délibérations n°23032703 et n°23032708 du 27 mars 2023 approuvant respectivement le compte de gestion de l'exercice 2022 et le compte administratif 2022 pour le budget principal ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;  
Vu l'avis de la commission « Finances - Administration générale - Personnel » rendu le 13 mars 2023 ;

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Après avoir examiné et approuvé le compte administratif 2022 du budget principal, il convient donc d'en affecter les résultats.

Les résultats de l'exercice 2022 sont rappelés ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Montant total des recettes de l'exercice (A)	47 308 421.46
Montant total des dépenses de l'exercice (B)	41 262 601.82
Résultat de l'exercice (A-B=C)	6 045 819.64
Résultat antérieur reporté (002) (D)	12 889 566.03
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2022 (C+D)</b>	<b>18 935 385.67</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Montant total des recettes de l'exercice (E)	10 573 529.40
Montant total des dépenses de l'exercice (F)	17 076 525.43
Résultat de l'exercice (E-F=G)	-6 502 996.03
Résultat antérieur reporté (001) (H)	898 064.44
<b>Résultat de clôture d'investissement 2022 (G+H=I)</b>	<b>-5 604 931.59</b>

<b>Restes à réaliser de l'exercice 2022 en investissement</b>	
Dépenses (J)	6 700 755.76
Recettes (K)	656 891.76
<b>solde RAR (K-J=L)</b>	<b>-6 043 864.00</b>

**Besoin de financement (I+ L)**

**-11 648 795,59**

Le compte administratif 2022 laisse apparaître un **besoin de financement** (résultat de clôture d'investissement - 5 604 931,59 €) + solde des restes à réaliser (- 6 043 864,00 €) de la section d'investissement d'un montant de 11 648 795,59 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement 2022 du budget principal, soit 18 935 385.67 €, de la façon suivante :

- **11 648 795,59 €** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- **7 286 590,08 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour report du solde en section de fonctionnement

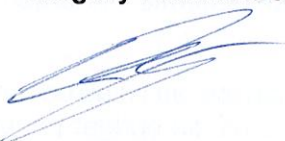
**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :**

- **d'affecter** les résultats du compte administratif 2022 du budget principal comme suit :

Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>11 648 795,59 €</b>
Ligne R002 « résultat de fonctionnement reporté »	<b>7 286 590,08 € €</b>

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Grégory PANAGOUDIS**



**Le Maire,  
Eric LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*